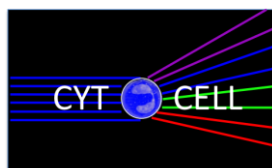


# CHARTRE DE L'UTILISATEUR DE LA PLATEFORME DE CYTOMETRIE CYTOCELL SFR SANTE/U1232



Responsable scientifique	Nathalie Labarrière	02 28 08 02 41	<a href="mailto:nathalie.labarriere@univ-nantes.fr">nathalie.labarriere@univ-nantes.fr</a>
Responsables techniques	Nadège Marec	07 84 20 50 89	<a href="mailto:nadege.marec@univ-nantes.fr">nadege.marec@univ-nantes.fr</a>
	Nicolas Jouand	02 28 08 02 56 06 42 03 49 31	<a href="mailto:nicolas.jouand@univ-nantes.fr">nicolas.jouand@univ-nantes.fr</a>
Personnel technique	Cécile Daussy	02 28 08 02 56	<a href="mailto:cecile.daussy@univ-nantes.fr">cecile.daussy@univ-nantes.fr</a>
	Lucie Erceau		<a href="mailto:lucie.erceau@univ-nantes.fr">lucie.erceau@univ-nantes.fr</a>

Ce règlement établit la bonne utilisation des services offerts par la plateforme de cytométrie Cytocell.

La plateforme dispose de 12 cytomètres analyseurs, 2 trieurs de cellule à haute vitesse et un cytomètre imageur :

-Cytomètres U1232 : 3 Facs Calibur, 3 Facs Accuri et 1 Facs Canto II.

-Cytomètres SFR : 1 Canto I avec module HTS pour plaque, 2 LSR II, 1 Célesta, 1 Fortessa X20, 1 trieur Facs Aria III sous hotte, 1 Influx trieur sous hotte et 1 Image Stream XII.

## 1- ACCES A LA PLATEFORME DE CYTOMETRIE :

\* Pour les appareils en libre service (cytomètres analyseurs)

Chaque nouvel utilisateur devra être initialement formé par le personnel technique ou responsable de la plateforme sur le(s) système(s) qu'il souhaite utiliser. **Cette formation est obligatoire.**

Pour le personnel de l'U1232, l'utilisateur pourra accéder au planning de réservation des cytomètres U1232 et SFR Santé après ouverture avec l'administrateur d'un compte avec un login et un mot de passe ([https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR\\_MICRO/coreconnection](https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR_MICRO/coreconnection)). Il pourra ensuite gérer lui-même son compte (modification, suppression des réservations...).

Pour le personnel de la SFR Santé autre qu'U1232, l'utilisateur pourra accéder uniquement au planning de réservation des cytomètres SFR Santé après ouverture avec l'administrateur d'un compte avec un login et un mot de passe ([https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR\\_MICRO/coreconnection](https://www.snps.univ-nantes.fr/GRR_MICRO/coreconnection)).

Les utilisateurs extérieurs à la SFR Santé et/ou appartenant à des entreprises privées n'ont pas accès au planning de réservation, doivent contacter le responsable ou le personnel technique de la plateforme et n'ont accès qu'aux cytomètres SFR Santé.

Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de contacter la responsable ou le personnel technique de la plateforme de cytométrie avant de se réserver en ligne.

L'utilisateur doit choisir le système, préciser l'heure de début et de fin de réservation ainsi qu'un **numéro de téléphone valide**. Il est impératif de prévoir dans le temps du créneau réservé celui qui est prévu pour le nettoyage de l'appareil durant 30 minutes.

Une procédure de récupération des déchets pour les applications utilisant des intercalants d'ADN est en place ; il est obligatoire de récupérer le déchet liquide de la poubelle contenant de tels réactifs et de le placer dans une cuve prévue à cet effet.

A chaque fin de séance et après le nettoyage obligatoire de l'appareil, l'utilisateur devra remplir le cahier d'utilisation posé à côté de l'appareil en indiquant son nom/prénom, laboratoire, fluorochrome(s) utilisé(s), nombre de tube(s) passé(s), durée d'utilisation du système et problème(s) éventuel(s) rencontré(s). **Cependant, la facturation sera établie à partir des heures réservées sur le planning informatique du système et non à partir des heures indiquées sur le cahier.** En cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation) l'utilisateur doit reporter cette modification sur le site de réservation le plus tôt possible sachant qu'une fois le créneau terminé, il est impossible de l'effacer.

\* Pour les trieurs de cellules et le cytomètre imageur

Il est impératif de prendre rendez-vous avec le personnel de la PF pour discuter du projet et établir le planning de réservation. Ces cytomètres ne sont pas en libre-service. Chaque utilisateur s'engage à respecter le protocole de préparation de l'échantillon à tester. Toute annulation d'expérience doit être signalée le plus tôt possible. Si le projet de l'utilisateur nécessite une formation en autonomie, celle-ci peut être possible selon le niveau en cytométrie de l'utilisateur et la fréquence de tri.

Une fiche de suivi et de renseignements sur les échantillons cellulaires sera à remplir avant chaque analyse/tri ou par projets.

## **2- EXTINCTION ET NETTOYAGE DES APPAREILS :**

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de nettoyage qui se trouvent en face de chaque appareil. Le remplissage du liquide de gaine et l'évacuation des déchets sont des tâches qui incombent à tous les utilisateurs. **Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse l'appareil en fin de séance.**

Il faudra que l'utilisateur vérifie sur le site de réservation pendant ses lavages si toutefois le cytomètre est utilisé ou non après lui. Le dernier utilisateur de la journée devra éteindre le système dans sa totalité selon le protocole indiqué pour chaque appareil.

### 3- ENGAGEMENT DE VIGILANCE :

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux responsables tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur la plateforme (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique).

### 4- HYGIENE ET SECURITE :

Tout utilisateur de la plateforme doit avoir une formation « nouveau entrant » hygiène et sécurité (voir avec les référents de chaque structure de recherche).

Les utilisateurs doivent pouvoir fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus ...).

La plateforme se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

### 5- STOCKAGE DES DONNEES :

Les données doivent être récupérées par chacun et effacées régulièrement pour ne pas saturer le système informatique. **Toutes les données sont effacées à la fin de chaque année (fin décembre) et seront donc systématiquement supprimées par le personnel de la plateforme. À ce jour, la plateforme de cytométrie n'assure pas le stockage des données.**

**Il est obligatoire pour les cytomètres sous Diva de ne conserver que 3 « experiments » par utilisateurs dans le browse.**

### 6- PUBLICATIONS :

Les utilisateurs s'engagent à citer la plateforme de cytométrie, soit dans les remerciements, soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer les personnels en co-auteurs selon leur implication dans le projet. Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux personnels et responsable de la plateforme.

**« We thank the Cytometry Facility Cytocell from Nantes for expert technical assistance. »**

Le responsable de la plateforme de cytométrie se réserve le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en bloquant son compte en cas de non-respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter le règlement intérieur de la plateforme de cytométrie SFR Santé/U1232.

A Nantes, le 4 octobre 2018

Signature de l'utilisateur